

## VIE DE BERGER

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	<b>Vie de berger</b>
En bref	Avec Dominique Pasquier, partir à la découverte du travail de berger à l'alpage de la Montagne d'Amont.
Descriptif de l'activité	<p>Quand il ne récite pas de contes, Dominique Pasquier se dévoue à l'estivage. Lors de cette sortie à l'alpage de la Montagne d'Amont, il transmet son savoir et sa passion du métier. Démonstration de la gestion du troupeau et du pâturage, travail des chiens de berger et risques liés aux prédateurs. Une journée pour partager la vie d'un berger.</p> <p>À midi, un moment de partage est prévu autour d'un repas au chalet avec les produits carnés produits sur place.</p> <p>Le rendez-vous est fixé à la gare de Montreux, ou un membre de l'équipe du Parc est présent pour accompagner les participants jusqu'au lieu de l'activité avec le train jusqu'à l'arrêt Jaman, ou La Perche. <b>Attention : le billet de train n'est pas compris dans l'activité.</b></p>
Dates	<b>Dimanche 24 août 2025</b>
Horaire	09h20 – 17h
Lieux du rendez-vous	<p>Gare de Montreux, voie 8</p> <p>Une personne avec un gilet du Parc sera présente pour l'accueil. De là, train de 09h34 direction les Rochers-de-Naye.</p>
Lieux de l'activité	Chalet d'alpage de la Montagne d'Amont
Programme indicatif	<p>09h20 : Accueil à la gare de Montreux par un membre de l'équipe du Parc.</p> <p>09h34 : Trajet en train avec le MOB jusqu'à l'arrêt <i>Jaman</i>, ou <i>La Perche</i></p> <p>10h15 : Accueil, présentation des moutons et démonstration de la gestion du troupeau avec le travail des chiens.</p> <p>12h : Rassemblement du troupeau près du chalet et repas avec des produits carnés produits sur place.</p> <p>16h : Départ en pâture.</p> <p>17h : Fin de l'activité, retour avec le train jusqu'à Montreux.</p>
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habits adaptés à la météo du jour</li> <li>• Bonnes chaussures (chaussures de marche)</li> <li>• Gourde remplie d'eau</li> <li>• Protection contre le soleil (lunettes, crème, chapeau)</li> </ul>
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 14 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 7 – maximum 15
Niveau	L'activité nécessite d'être bon marcheur afin de pouvoir suivre le troupeau durant la matinée.

**Autres informations** Le rendez-vous est fixé à la gare de Montreux, ou un membre de l'équipe du Parc est présent pour accompagner les participants jusqu'au lieu de l'activité avec le train jusqu'à l'arrêt Jaman, ou La Perche. Attention : le billet de train n'est pas compris dans l'activité.

## TRANSPORTS ET ACCÈS

**Accès voiture et transports publics** Gare de Montreux, voie 8. Parking à proximité. Un membre de l'équipe du Parc sera présent pour l'accueil, et pour accompagner les participants jusqu'au lieu de l'activité : Arrêt Jaman ou La Perche, suivant la localisation du troupeau.

**Horaires des transports publics**

### Aller

Château-d'Œx – Montreux 08h04 – 09h17

Bulle – Montreux 07h50 – 09h17

### Retour

Jaman – Château-d'Œx 17h35 – 19h55

Jaman – Bulle 17h35 – 19h44

Jaman – Montreux 17h34 – 18h24

**Attention** : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

**Covoiturage**

Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription

Contact : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch) – 026 924 23 33

## TARIFS

Tarif de base **Dès 14 ans, 45.00, repas compris**

## CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

**Inscription**

Inscription obligatoire : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch)

+41 (0)26 924 23 33

**Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi**

**Confirmation**

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

**Paiement**

Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place.

## Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès réception du paiement, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

[www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente)



## Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.